

**ARRETE ARS/PDL/DG/2020/08**

annule et remplace l'arrêté ARS-PDL/DATA/DS/2029/28 du 06 mai 2019

***relatif à la composition de la commission de coordination des politiques publiques de santé dans les domaines de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile***

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
PAYS DE LA LOIRE**

VU l'article L 1432-1 du code de la santé publique ;

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret n° 2010-346 du 31 mars 2010 relatif aux commissions de coordination des politiques publiques de santé ;

VU le décret n°2010-938 du 24 août 2010 modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence de la santé et de l'autonomie ;

VU le décret du 22 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques COIPILET, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire à compter du 1er octobre 2017 ;

Sur proposition des organismes concernés ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Sont membres de la commission de coordination dans les domaines de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile.

• **M. Jean-Jacques COIPILET**, directeur général de l'Agence régionale de la santé Pays de la Loire, président de la commission, ou son représentant.

- Au titre de représentant du préfet de région

• **M. Jean-Christophe BOURSIN**, secrétaire général pour les affaires régionales des Pays de la Loire, ou son représentant

- Au titre des représentants de l'Etat exerçant des compétences dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé

- **Mme Noémi FEUTRY**, conseillère technique auprès du Recteur, en qualité de titulaire, et **Dr Anne-Léopoldine VINCENT**, conseillère technique auprès du Recteur, en qualité de suppléante
- **M. Thierry PERIDY**, directeur régional et départemental de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS)
- **M. François BENAZERAF**, représentant le directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)
- **Mme Annick BONNEVILLE**, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- **M. Jean-Noël DE CASANOVE**, représentant le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)
- **M. Hervé DUPLLENNE**, directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ)

- Au titre de représentants des collectivités territoriales

a) deux conseillers régionaux

- Titulaire : **Mme Catherine DEROCHE**  
Suppléante : **Mme Nathalie POIRIER**  
Suppléante : **Mme Marie-Cécile GESSANT**
- Titulaire : **Mme Isabelle MERAND**  
Suppléante : **M. Jean-Michel BUF**  
Suppléante : **Mme Emmanuelle BOUCHAUD**

b) le président du conseil départemental, ou son représentant, de chacun des départements situés dans le ressort territorial de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie

- **Mme Fabienne PADOVANI**, vice-présidente du conseil départemental de Loire-Atlantique, en qualité de titulaire et **Mme Annaig COTONNEC**, vice-présidente du conseil départemental de Loire-Atlantique, en qualité de suppléante
- **Mme Françoise DAMAS**, représentant le président du conseil départemental de Maine et Loire
- **M. Christophe LANGOUET**, représentant le président du conseil départemental de la Mayenne
- **M. Dominique LE MENER**, Président du conseil départemental de la Sarthe, en qualité de titulaire, et **Mme Marie-Thérèse LEROUX**, vice-présidente du conseil départemental de la Sarthe en qualité de suppléante

- **Mme Marie-Josèphe CHATEVAIRE**, représentant le président du conseil départemental de la Vendée, en qualité de titulaire, et **Mme Isabelle MOINET**, en qualité de suppléante.

c) quatre représentants au plus des communes et des groupements de communes

- Titulaire : *En attente de désignation*  
Suppléant : *En attente de désignation*  
Suppléant : *En attente de désignation*

- Titulaire : *En attente de désignation*  
Suppléant : *En attente de désignation*  
Suppléant : *En attente de désignation*

- Titulaire : *En attente de désignation*  
Suppléant : *En attente de désignation*  
Suppléant : *En attente de désignation*

- Titulaire : *En attente de désignation*  
Suppléant : *En attente de désignation*  
Suppléant : *En attente de désignation*

- Au titre de représentants des organismes de sécurité sociale, œuvrant dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé

- Titulaire : **M. François Xavier JOLY**, directeur de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
- Suppléant : **M. Jean-Raymond LANRIVIN**, directeur des risques professionnels à la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
- Suppléant : **Mme Cécile BOURCIER**, ingénieur conseil régional adjoint de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

- Titulaire : **M. Pierre ROUSSEAU**, directeur de la caisse primaire d'assurance maladie de Loire-Atlantique, directeur coordinateur régional de la gestion du risque
- Suppléant : **M. Thomas BOUVIER**, directeur de la coordination régionale de gestion du risque
- Suppléant : **M. Olivier BUSSON**, responsable de la coordination régionale de gestion du risque

- Titulaire : **M. Hervé DOMAS**, directeur de l'ARCMSA des Pays de la Loire
- Suppléant : **Mme Samira LEGSIR**, directrice adjointe de la MSA Loire-Atlantique – Vendée, et agent de direction de l'ARCMSA Pays de la Loire
- Suppléant : **Mme Anne TOULHOAT**, sous-directrice de la MSA Loire-Atlantique - Vendée et agent de direction délégué santé au sein de l'ARCMSA Pays de la Loire

#### **Article 2 :**

Des membres supplémentaires choisis parmi les autres contributeurs financiers de la prévention et de la promotion de la santé désignés par les membres de la commission, sont les suivants :

- **Mme Brigitte ALVAREZ**, représentant le président de la Mutualité Française Pays de la Loire
- **M. Marcel TENAILLEAU**, représentant le comité régional Pays de la Loire, Fondation de France
- **M. Dominique CHABASSE**, directeur du SUMPPS, université d'Angers
- **M. Franck DUMAITRE**, directeur régional de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)
- **M. Aldo FOSCHIA**, directeur des services régionaux de l'Union des directeurs diocésains des Pays de la Loire (URADEL)

#### **Article 3 :**

Le secrétariat de la commission de coordination dans les domaines de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile est assuré par l'agence régionale de santé Pays de la Loire.

#### **Article 4 :**

Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé Pays de la Loire de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Pays de la Loire.

Nantes, le **10 février 2020**

Le directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire

**signé** Jean-Jacques COIPLLET